Politique d'Accueil des Élèves en Situation de Handicap

Auto-école de Paron

1. Engagement général

L'auto-école de Paron s'engage dans une démarche inclusive et égalitaire, en garantissant un accès équitable à la formation à la conduite pour toutes et tous, y compris les personnes en situation de handicap.

2. Identification des besoins

Dès la prise de contact, un échange personnalisé est proposé à chaque futur élève afin d'identifier d'éventuels besoins spécifiques liés à un handicap. Cet échange peut être mené en présentiel, par téléphone ou par écrit, selon les préférences de l'élève.

Lors de l'échange nous aborderons les points suivants :

- Identifier les aménagements nécessaires (pédagogiques, matériels, organisationnels).
- Prévoir un accompagnement adapté.
- Vérifier la compatibilité avec les exigences réglementaires liées au passage du permis de conduire (catégorie concernée, aptitude médicale, etc.).

3. Aménagements possibles

Notre établissement met en œuvre tous les moyens disponibles pour adapter ses prestations, dans la limite de la faisabilité :

- Mise à disposition d'un véhicule adapté (voiture boite automatique).
- Temps supplémentaires ou reformulation lors des séances théoriques.
- Supports pédagogiques adaptés (vidéos sous-titrées, documents en gros caractères, etc.).
- Intervention d'un formateur sensibilisé ou formé aux situations de handicap.

4. Formation du personnel

L'ensemble du personnel pédagogique et administratif est sensibilisé aux différentes formes de handicap, visibles ou invisibles. Une formation continue est proposée afin de renforcer les compétences en termes d'accueil, d'adaptation des supports, et d'accompagnement spécifique.

5. Réseau et orientation

En cas d'impossibilité d'accueil dans notre structure pour des raisons matérielles ou réglementaires, l'élève est orienté vers un établissement partenaire ou spécialisé. Nous travaillons en réseau avec :

- Les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées)
- Les auto-écoles spécialisées locales
- Les médecins agréés pour l'aptitude à la conduite

6. Évaluation et amélioration continue

Chaque situation est évaluée de manière individualisée, avec un suivi régulier durant la formation. Un retour d'expérience est proposé à l'élève à l'issue du parcours. Les retours sont intégrés dans notre démarche d'amélioration continue.